

**COMPTE-RENDU REUNION DE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU LUNDI 11 JUILLET 2022 A 19H00 – SALLE COMMUNALE DE BOEGE**

Sur convocation en date du 4 juillet 2022, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes de la Vallée Verte s'est réuni le 11 juillet 2022 sous la présidence de M. Jean-Paul MUSARD, Président en exercice.

Présents :

Mmes VAUDAUX Célia – VERDAN Julie - ROCH Jacqueline.

MM. MUSARD Jean-Paul – BOGILLOT Emmanuel – CHARDON Patrick – BOSSON Jean-François – DETRAZ Laurent – DUFOURD Pierrick – COSTAZ Jean-Paul – NAMBRIDE Christian – LETONDAL Vincent – BRON Marc – BONNET Pierre – GUIBERTI Frédéric – VANDERMALIERE Gilles - VILLARET Bernard.

Absents excusés :

- VAUDAUX Séverine.
- SAILLET Patrick.
- SCHERRER Fabienne
- NOVEL Martine
- CHAITEMPS Pierre
- DESBIOLLES Laurent

Absent :

- BAUD-GRASSET Joël.

Pouvoirs :

- Mme NOVEL Martine donne pouvoir à Mme VERDAN Julie,
- M. DESBIOLLES Laurent donne pouvoir à Bernard VILLARET,
- M. CHAITEMPS Pierre donne pouvoir à Christian NAMBRIDE,

Secrétaire de séance : Mme VERDAN Julie.

Le quorum étant atteint, M. MUSARD déclare la séance ouverte.

I. DESIGNATION D'UN(E) SECRETAIRE DE SEANCE

Mme Julie VERDAN est nommée secrétaire de séance.

II. APPROBATION COMPTE RENDU DU 13/06/2022

M. Christian NAMBRIDE pose une question au sujet du projet de groupe scolaire Villard / Burdignin : qui sera le maître d'ouvrage ? M. Pierrick DUFOURD s'est renseigné le lendemain de la réunion. Le SIVU n'a pas



compétence. Cela se discutera donc entre la CCVV et la commune de Villard. M. Pierrick DUFOURD propose d'organiser une réunion avec la nouvelle secrétaire de Mairie de Villard pour travailler sur le projet.

Décision : Le Conseil communautaire, après avoir délibéré et voté,

POUR : 21 (dont 4 pouvoirs)

CONTRE : /

ABSTENTION : /

APPROUVE le Compte rendu de la séance du 13 juin 2022.

III. TRAVAUX NOUVEAUX LOCAUX ET MFS

M. Patrick CHARDON explique qu'il n'a toujours pas reçu les avenants qu'il aurait voulu présenter (lot menuiserie notamment). Il rappelle qu'une visite du chantier est prévue à la suite de la réunion. La pose du carrelage a démarré donc il ne sera pas possible de rentrer dans la partie ADMR mais le reste du bâtiment sera visitable. Les mousses ont été projetées au sol jeudi et vendredi dernier. Les chapes sont programmées au lendemain de cette réunion. Ils ont moussé jeudi et vendredi. Et les chapes sont programmées demain. Le plaquiste va bientôt pouvoir débiter ses prestations au deuxième étage. M. Jean-Paul COSTAZ aimerait savoir ce qui a déjà été payé par la CCVV à ce stade. M. le Président demandera à Mme GAYDON de lui préparer ces données.

IV. LE POINT SUR LE PERSONNEL :

1. Piscine

M. le Président explique que la CCVV rencontre quelques difficultés au niveau du personnel de la piscine.

Un employé est actuellement en arrêt de travail. Il a donc été nécessaire de trouver une autre organisation et recruter du personnel supplémentaire. A noter que la CCVV a contesté le fait que l'arrêt soit lié à un accident du travail.

Au niveau des Maîtres Nageurs Sauveteurs, suite à la démission d'une Maître Nageuse qui s'était engagée pour la saison, la situation était très tendue en ce début de saison. La CC de la Vallée Verte subit la pénurie de Maître-Nageur Sauveteur (MNS) constatée au niveau national. Impossible de recruter un candidat à ce stade de la saison. Par chance, alors que la CCVV s'apprêtait à fermer la piscine au minimum 1 jour par semaine pour assurer le repos hebdomadaire des MNS en poste, une solution a pu être trouvée avec le Foyer des Moises.

Le Foyer des Moises compte dans ses rangs, un MNS diplômé et à jour de toutes ses obligations pour pouvoir enseigner la natation et surveiller la baignade. Le Foyer des Moises doit faire face de son côté à un programme d'activité réduit par rapport aux années précédentes suite à la perte de certains centres de vacances.

M. le Président explique que le Foyer des Moises et la CC de la Vallée Verte se sont entendus pour que M. LANGERON soit mis à disposition par le Foyer des Moises à la CC de la Vallée Verte. Malgré tout, la situation reste très tendue car les MNS sont amenés à effectuer beaucoup d'heures supplémentaires pour éviter que la piscine ferme. Une convention de mise à disposition de personnel a donc été signée entre la CCVV et le Foyer des Moises. M. Vincent LETONDAL explique qu'ils ont déjà eu recours à ce type de montage entre le Foyer des Moises et la Station d'Habère-Poche lors de difficultés similaires. C'est un arrangement qui profite à tout le monde.

Pour ce qui est des recettes des cours de natation dispensés par l'employé du Foyer des Moises, elles seront reversées au Foyer des Moises puisque l'agent mis à disposition effectue ces heures en tant que salarié et non



travailleur indépendant. C'est une nuance que les MNS ont eu du mal à accepter. Mais M. le Président rappelle que cet arrangement profitait à tout le monde puisque sans ce montage la piscine aurait dû à minima fermer 1 jour par la semaine et les MNS auraient dû annuler les cours.

Pour les futurs recrutements, M. Emmanuel BOGILLOT propose d'étudier un système de formation pour les BNSSA comme cela se fait sur Thonon ou la piscine de Bonneville. L'objectif est de former des BNSSA locaux (coût de l'ordre de 500€) avec un engagement moral sur deux ans. M. Jean-Paul MUSARD répond qu'il faut effectivement explorer cette voie en étudiant comment le BNSSA peut s'intégrer dans les plannings sachant qu'un BNSSA ne peut dispenser de cours de natation. Cela ne solutionne donc pas l'ensemble de nos problèmes.

2. Personnel administratif

M. le Président explique qu'un employé du service administratif est toujours en arrêt de travail et qu'il n'a pour le moment aucune lisibilité sur la date de reprise. Il rappelle qu'une personne du CDG74 intervient à raison de deux jours par semaine pour prendre en charge la partie RH.

3. Personnel ATSEM

M. le Président dresse un rapport concernant le personnel ATSEM.

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment ses articles 34 et 97,

Vu le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 modifié, portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés sur des emplois permanents à temps non complet,

Vu le tableau des emplois,

Considérant la nécessité de modifier la durée hebdomadaire de travail de 9 postes d'ATSEM, emplois permanents à temps non complet à 32,18/35ème (au lieu de 32,79/35ème actuellement). En effet, le calendrier des jours fériés variant chaque année, le planning de travail peut être modifié de quelques heures.

M. le Président propose de porter, à compter du 01/09/2022, de 32,79/35ème heures actuelles à 32,18/35ème heures le temps hebdomadaire moyen de travail de 9 emplois d'ATSEM.

Décision : Le Conseil communautaire, après avoir délibéré et voté,

POUR : 21 (dont 4 pouvoirs)

CONTRE : /

ABSTENTION

VALIDE cette modification de la durée de service.

AUTORISE le Président à inscrire au budget les crédits correspondants.

V. CDG 74

1. Convention pour missions temporaires

M. le Président rappelle que le Centre de Gestion de la Haute-Savoie propose la mise à disposition d'agents pour effectuer des remplacements, dans le cadre de vacance temporaire d'emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire, d'accroissement temporaire d'activité et d'accroissement saisonnier d'activité.



Considérant que la Communauté de Communes doit, dans certains cas, faire face rapidement à des remplacements d'agents titulaires indisponibles pour des raisons de maladie, maternité ou autres, dans le cadre de vacance temporaire d'emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire, d'accroissement temporaire d'activité et d'accroissement saisonnier d'activité,

Monsieur le Président, propose au Conseil Communautaire, pour le bon fonctionnement des services de la Communauté de Communes de recourir à la mise à disposition d'agents du Centre de Gestion de la Haute-Savoie chaque fois que cela s'avérera nécessaire, conformément au modèle de la convention ainsi qu'aux conditions financières exposées.

Décision : Le Conseil communautaire, après avoir délibéré et voté,

POUR : 21 (dont 4 pouvoirs)
CONTRE : /
ABSTENTION

AUTORISE le Président à signer la convention avec le CDG74 pour la mise à disposition d'agents pour effectuer des remplacements.

2. Convention pour recours au service de tutorat

Considérant que le Centre de Gestion de la Haute-Savoie propose la mise à disposition d'agents expérimentés pour répondre à un besoin ponctuel sur un champ particulier au sein de ses services, en assurant le tutorat d'agent pour améliorer son efficacité professionnelle, ou pour approfondir ses connaissances lors d'une nouvelle prise de poste et être plus autonome,

Considérant que la Communauté de Communes doit, dans certains cas, avoir recours au service Tutorat, par la mise à disposition ponctuelle par le CDG 74 d'un agent pour effectuer le tutorat d'un agent en l'accompagnant sur son poste sur une période déterminée,

Monsieur le Président propose au Conseil Communautaire, pour le bon fonctionnement des services de l'intercommunalité, de recourir à la mise à disposition d'agents du Centre de Gestion de la Haute-Savoie chaque fois que cela s'avérera nécessaire, conformément au modèle de convention ainsi qu'aux conditions financières exposées.

Décision : Le Conseil communautaire, après avoir délibéré et voté,

POUR : 21 (dont 4 pouvoirs)
CONTRE : /
ABSTENTION

AUTORISE le Président à signer la convention avec le CDG74 pour le service tutorat valable pour une durée de 3 ans.

VI. SENTIERS

1. Approbation Schéma Directeur de la Randonnée

M. Jean-François BOSSON, Vice-Président en charge des sentiers, rappelle que le conseil communautaire a pris une délibération de principe lors du conseil communautaire du 29 novembre 2021 pour valider le Schéma Directeur de la Randonnée (SDR) avant de le soumettre une deuxième fois pour instruction aux services du département. L'ensemble des éléments constituant ce dossier avait été transmis aux élus communautaires : l'atlas cartographique et le chiffrage du projet.



M. BOSSON explique que le Schéma Directeur de la Vallée Verte a été validé le 20 juin en 6^{ème} commission « Tourisme, Lacs et Montagnes » du Conseil Départemental. La délibération sera prise par le Conseil Départemental durant la Commission Plénière du 18/07/2022.

Il convient désormais d'approuver le SDR de la Vallée Verte et la convention cadre qui vous a été communiquée. A noter que la convention cadre se base sur la même version du SDR que celle qui vous a été présentée le 29/11/2021.

Les communes doivent également délibérer pour approuver le SDR de la Vallée Verte. Un modèle de délibération sera transmis aux communes.

Monsieur le Président demande au Conseil Communautaire de bien vouloir approuver le schéma directeur de randonnée présenté.

Décision : Le Conseil communautaire, après avoir délibéré et voté,

POUR : 21 (dont 4 pouvoirs)

CONTRE : /

ABSTENTION

APPROUVE le Schéma Directeur présenté.

AUTORISE le Président à signer la convention cadre du réseau de sentiers inscrits au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée Pédestre.

2. Travaux en cours

Lors de la dernière réunion de conseil communautaire, un bouquet de travaux a été présenté pour améliorer et sécuriser la Descente de la Menoge. M. Jean-François BOSSON fait le point sur l'avancement de ces travaux.

La passerelle de chez Verbois a été remplacée. Elle a été réalisée avec soin en interne par Fabrice GENOUD PRACHEX avec une structure métallique est garde-corps en mélèze. En procédant ainsi, elle nous coûte quasiment le prix d'une passerelle bois fabriquée par une entreprise avec une durabilité qui sera supérieure. Lionel CHATELAIN (Scierie Chatelain) s'est chargé de la dépose de l'ancienne passerelle et de la mise en place de la nouvelle. La passerelle du Pont du Tram, qui se dégrade à vue d'œil, sera remplacée d'ici mi-juillet.

Au sujet des travaux d'amélioration confiés à l'entreprise CHATELAIN, le secteur de « Mallouaz » a déjà été traité. Le secteur « Chez les Baud est sur le point d'être pris en charge. En ce qui concerne le secteur « Moulin Neuf », il prête encore à discussion. Nous avons trouvé un terrain d'entente avec le propriétaire de la parcelle. Toutefois, M. Bertrand CONVERSE, membre de la commission sentier, souhaite se donner un peu de temps pour réétudier une variante en rive droite qui permettrait d'éviter ce secteur compliqué. Suite à une reconnaissance terrain avec Gilet Topo Réseaux sur le thème de la mobilité douce, un itinéraire semble possible en rive droite. Cela permettrait d'abandonner cette portion de sentier en rive gauche pour laquelle nous devons composer avec plusieurs difficultés notamment foncières.

Rappel des travaux prévus sur ces 3 secteurs :

- Montée de Moulin Neuf : sentier trop raide et inadapté à la clientèle, création d'un nouveau chemin.
- Chez les Baud : drainage chemin pour capter les infiltrations d'eau.
- Four de Mallouaz : mise en place de copeaux pour assainir le secteur à plat ne pouvant pas être drainé, reprise de fossé.

3. Partenariat Association « Détours et contours »

M. Jean-François BOSSON informe le conseil qu'il a rencontré à plusieurs reprises l'association « Détours et



Contours » qui propose son soutien à la collectivité pour entretenir et valoriser les sentiers de randonnée. L'association s'est créée en 2020 suite au premier confinement. A cet instant-là, la CC de la Vallée Verte n'était pas suffisamment avancée sur le Schéma Directeur pour être en mesure de proposer quelque chose à l'association. Au fil des rencontres, la CCVV a affiné les contours d'un partenariat potentiel avec l'association. L'association s'était rapprochée ces derniers mois des communes qui ont des projets de sentiers hors démarche Schéma Directeur (Habère-Poche et Burdignin). Compte tenu du fait que les communes ne bénéficient pas des aides du CD74 pour leurs projets sentiers, il semble plus pertinent que l'association se positionne au niveau communal pour les projets d'aménagements. De son côté, la CCVV bénéficie de subventions départementales et d'un programme de travaux relativement dense, elle se tournera donc logiquement vers des professionnels pour baliser et entretenir les sentiers. Ainsi, M. BOSSON explique avoir proposé à l'association « Détours et contours » d'intervenir auprès de la CCVV sur les missions suivantes :

- Entretien de la signalétique : Il s'agit aujourd'hui de quelque chose qui n'est pas pris en charge par les professionnels du secteur. Cela nécessite effectivement peu de matériel et permet d'allonger considérablement la durée de vie du balisage aux dires des techniciens du CD74. Il s'agit de brosser les lames recouvertes de mousse, resserrer la visserie et les boulons, dégager le pied des balises recouvertes de terre, etc.
- Mission de veille pour faire remonter les problèmes d'entretien sur les sentiers.
- Réalisation de diagnostics ponctuels à la demande de la CCVV (inventaires, analyse qualité des chemins, enquêtes terrain, etc.).

L'association a très bien reçu ses propositions qui semblent en phase avec ses moyens actuels.

M. le Président propose au conseil de rédiger une convention avec l'association sur la base des missions listées ci-dessus et de verser une subvention allant de 500 à 1000 € pour aider l'association à démarrer et prendre en charge les missions confiées.

M. Emmanuel BOGILLOT demande s'il ne serait pas préférable de demander à l'association d'estimer les frais qu'elle va devoir avancer. M. le Président répond qu'il faut percevoir cela dans un premier temps comme une aide au démarrage et qu'ensuite la CCVV demandera à l'association de présenter un bilan des activités réalisées avec des bilans comptables et des prévisions pour les actions futures.

M. Vincent LETONDAL pense qu'il faut rester prudent sur ces partenariats associations / collectivité pour ne pas faire de concurrence déloyale auprès des entreprises sur l'aspect entretien de signalétique. Il n'a pas d'objection sur la veille et les audits. M. Jean-François BOSSON répond que les prestataires qui travaillent sur les sentiers ne couvrent pas ce type de prestation (nettoyage de signalétique) mais qu'il faut effectivement faire attention avec l'imbrication avec les prestations d'entretien de sentiers qui prévoient notamment le débroussaillage et l'élagage autour des éléments de signalétique.

Décision : Le Conseil communautaire, après avoir délibéré et voté,

POUR : 21 (dont 4 pouvoirs)
CONTRE : /
ABSTENTION

AUTORISE le Président à signer une convention avec l'association « Détours et contours » pour l'entretien de la signalétique, des missions de veille et la réalisation de diagnostics.

AUTORISE le versement d'une subvention d'un montant de 1000 € à l'association « Détours et contours ».

VII. VESTIAIRES DE FOOTBALL DE BOEGE : LANCEMENT CONSULTATION MAITRE D'ŒUVRE

Monsieur le Président rappelle qu'il devient urgent de procéder à la mise aux normes des vestiaires de football



situés sur la commune de Boège.

Il rappelle que la CCVV pourra compter sur le soutien de plusieurs financeurs pour mener à bien ce projet :

- Une subvention DETR d'un montant de 112 417 € est déjà attribuée à la CC de la Vallée Verte.
- Le Président du Conseil Départemental a annoncé une subvention à hauteur de 50% des travaux basée sur les prix à l'ouverture des plis.
- Le Conseil Régional a également octroyé une aide d'un montant de 97 060 € pour ce projet.

Monsieur le Président rappelle que ce projet a été évalué à 580 000 € mais qu'il convient de prendre une sécurité par rapport à la conjoncture qui frappe le bâtiment. Il propose ainsi au conseil communautaire de l'autoriser à lancer le marché de maîtrise d'œuvre pour ce projet sur la base d'un montant de 700 000 € HT de travaux.

Décision : Le Conseil communautaire, après avoir délibéré et voté,

POUR : 21 (dont 4 pouvoirs)

CONTRE : /

ABSTENTION

AUTORISE le Président à lancer un appel d'offre pour le choix d'un maître d'œuvre pour la création d'un vestiaire omnisport.

VIII. QUESTIONS DIVERSES

1. Point de tri sélectif Col de cou – Cervens

M. Pierre BONNET demande s'il existe une convention avec la commune de Cervens ou Thonon Agglomération pour l'implantation du Point d'Apport Volontaire pour le tri sélectif situé au Col de Cou. M. BONNET souligne que c'est la commune d'Habère-Poche qui effectue l'entretien. M. Jean-François BOSSON explique qu'il n'y a pas de convention. C'est exactement la même configuration sur le plateau de Plaine Joux avec un site implanté sur le territoire de la CC4R. A l'époque, le tri sélectif générait des recettes pour la CCVV. Aujourd'hui c'est un peu différent et il est vrai que ces points de tri sélectif représentent une charge considérable pour les communes. M. BOSSON propose de renseigner sur la pertinence de ce point en analysant les tonnages et les fréquences de rotation avant d'aborder ce sujet plus en détail.

Séance levée à 19h45.

